



Vehicule de fonction et temps partiel

Par **Jericho**, le **20/12/2017** à **17:39**

Bonjour, je dispose d'un véhicule de fonction (inscrit dans mon contrat de travail, le loyer est de 575€ TTC pour mon employeur). Je bénéficie également d'une carte essence (à usage professionnel et personnel). J'ai demandé à mon employeur un temps partiel à 3/5 pour création d'entreprise. Ce dernier peut il me retirer mon véhicule de fonction du fait du 3/5, et s'il devait me le retirer, qu'elle devrait être la compensation en salaire? J'estime, peut-être à tort, à 700€ net l'avantage lié à l'usage du véhicule + carburant. Le fait de travailler à 3/5 conduirait il a ce que je perçoive 3/5 de 700€ net?

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **21/12/2017** à **08:00**

Bonjour,

Vous demandez un avenant à votre contrat de travail, et l'employeur peut donc accéder à cette demande....à ses conditions.

Personnellement je retirerai l'attribution d'un véhicule de fonction dont l'emploi à temps partiel n'a pas de sens pratique, sauf à augmenter les dépenses de l'entreprise et diminuer le retour. Mais tout est négociable dans la situation présente.